



Le Chef de l'État Burundais en visite en République Unie de Tanzanie



Le Chef de l'Etat, S.E. Evariste Ndayishimiye, accompagné par la Première Dame, S.E. Angeline Ndayishimiye a entamé, le 22 octobre, une visite d'Etat de trois jours en République Unie de Tanzanie. Cette visite s'inscrit dans le cadre du renforcement

des relations historiques existantes entre les deux pays frères.

À son arrivée à l'Aéroport de Dodoma, le Couple Présidentiel a été chaleureusement accueilli par la Ministre Tanzanienne en charge des affaires étrangères, Ambassadeur Liberata Mulamula.

Après le passage des troupes en revue, les honneurs militaires et 21 coups de canon, les deux Chefs d'Etat, S.E Evariste Ndayishimiye et S.E Samia Suluhu Hassan ont échangé en tête à tête, une séance qui a été suivie par la rencontre bilatérale élargie.

(Source: www.presidence.bi)

Le Burundi et la Tanzanie s'engagent à renforcer la coopération bilatérale et les liens d'amitié qui unissent le peuple burundais et tanzanien



Le dimanche 24 octobre 2021, le Président de la République Son

Excellence Evariste Ndayishimiye, accompagné de la Première Dame du pays Son Excellence Angéline Ndayishimiye, est rentré au pays après une visite d'État de trois jours effectuée en République Unie de Tanzanie, une visite qui s'inscrivait dans le cadre du renforcement de la coopération bilatérale et des liens fraternels qui unissent les peuples burundais et tanzanien.

Dans ce numéro:

page

Le Chef de l'État Burundais en visite en République Unie de Tanzanie

1

« L'engagement et le sacrifice des contingents burundais en Missions de Maintien de la Paix ne sont pas vains »

2

Les responsables dans le secteur de l'éducation appelés à jouer un rôle de premier plan dans le développement du pays

4

Le Gouvernement Italien remet à la Fondation Umugiraneza un kit médical d'une valeur de 100 mille dollars

5

Le Premier Ministre burundais reçoit une personnalité de marque

5

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement reçoit en audience le Secrétaire Général adjoint des opérations de paix, en visite au Burundi

6

COMMUNIQUE DE PRESSE N°28 DE LA REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES DU MERCREDI 27 OCTOBRE 2021

11

A son arrivée à l'Aéroport International Melchior Ndayishimiye, Son Excellence Evariste Ndayishimiye a été accueilli chaleureusement par les Hauts Cadres de l'État dont les membres du Gouvernement et le Haut Commandement de la Force de Défense Nationale et de Sécurité publique.

Dans un point de presse animé à sa descente de l'avion, le Chef de l'Etat a indiqué qu'outre le renforcement des relations bilatérales entre le Burundi et la Tanzanie, la visite avait également pour objectif d'évaluer l'état d'avancement de la mise en œuvre de différents accords signés entre les deux pays. A ce titre, Son Excellence Evariste Ndayishimiye fait savoir que les deux pays apprécient positivement l'état d'avancement de la mise en œuvre de ces accords notamment dans le domaine économique, commercial et politique; et réitèrent leur ferme engagement au renforcement de cette coopération.

Au cours de cette même visite, le Chef de l'Etat burundais a également eu l'opportunité de poser la première pierre sur le chantier de l'usine des fertilisants FOMI construite sur le site industriel de Nala, un projet initié par un homme d'affaires burundais du nom d'Adrien Ntigacika.

Au deuxième jour de cette visite qui, selon le Numéro Un Burundais, a été couronnée de succès, Son Excellence Evariste Ndayishimiye s'est rendu également au

Zanzibar où il a eu l'occasion de s'entretenir avec le Président Hussein Ali Mwinyi qui salue les avancées significatives du Burundi dans plusieurs secteurs notamment politique et économique. Le Président du Zanzibar promet de mobiliser les hommes d'affaires locaux à venir investir au Burundi.

A Dar-es-Salaam, la capitale économique de la Tanzanie, la délégation burundaise conduite par le Chef de l'Etat a visité deux grands chantiers d'intérêt commun pour le Burundi et la Tanzanie, dont le chemin de fer Dar-es-Salaam-Uvinza-Musongati-Gitega, une voie qui facilitera énormément les échanges commerciaux et l'exportation des matières premières ou autres produits dans nos deux pays; et le Port sec de Kwala qui facilitera l'acheminement direct des marchandises vers le Burundi.

Le Président de la République Son Excellence Evariste Ndayishimiye a clôturé son parcours en République Unie de Tanzanie en visitant le Port de Dar-es-Salaam qui joue un rôle déterminant pour les importations et les exportations de la sous-région en général et du Burundi en particulier, surtout qu'il constitue la porte d'entrée des marchandises en provenance des pays d'Europe et de l'Asie qui passent par cet axe pour arriver au Burundi.

(Source: www.presidence.bi)

Le Chef de l'Etat anime une séance de moralisation sur le patriotisme, la bonne gouvernance et le développement à Muramvya



Ce jeudi 28 octobre 2021, le Chef de l'Etat Son Excellence Evariste Ndayishimiye a animé, au chef-lieu de la province Muramvya, une séance de moralisation sur l'éveil patriotique, la bonne gouvernance et le développement à l'intention des natifs, les responsables administratif, politiques, religieux et d'autres représen-

tants de différents services œuvrant dans cette province. C'est une séance qui s'inscrit dans le cadre d'une campagne de moralisation menée par le Chef de l'Etat dans toutes les provinces du pays et dont l'objectif est de mobiliser toute la population Burundaise au changement de mentalités et de comportements et d'éveiller tout citoyen à l'esprit patriotique et au développement durable de son pays.

Au cours de cette séance, Son Excellence Evariste Ndayishimiye a exhorté les Burundais en général et la population de Muramvya en particulier, à éviter les divisions ethniques que le colonisateur a inculquées dans l'esprit des Burundais et qui ont secoué plusieurs générations. Il les a appelés plutôt à une évolution de mentalités et à se lever comme un seul homme pour développer le pays, héritage de leurs ancêtres, éviter surtout toute paresse pour s'atteler assidûment à la mise en valeur des

richesses naturelles de leur pays, étant donné que le Burundi regorge de beaucoup de richesses naturelles de toutes sortes favorables au relèvement économique.

Dans cette séance, le Père de la Nation a également appelé tous les Burundais, particulièrement les leaders dans différents secteurs à un éveil et un sursaut patriotique afin de promouvoir au Burundi une bonne gouvernance dans tous les secteurs, ce qui amènerait le pays dans une nouvelle ère de progrès. « Pour y arriver, tous les citoyens sont appelés à la vigilance contre tout manque de civisme et dénoncer tous les cas de corruption, de malversations économiques et autres infractions connexes », a-t-il indiqué.

En ce qui concerne la pandémie de covid-19 qui secoue le monde entier, le Chef de l'Etat appelle les Burundais à se faire dépister régulièrement étant donné que les centres de dépistage sont installés partout dans le pays et que le test est offert gratuitement. Il a en outre demandé à la population burundaise de continuer à suivre scrupuleusement les mesures barrières prises pour se prévenir de cette pandémie.

Le Président de la République Son Excellence Evariste Ndayishimiye a clôturé cette séance en invitant toute la population burundaise à s'impliquer davantage dans le développement de leur pays et préserver la paix, la sécurité, l'unité, la souveraineté nationale.

(Source: www.rtnb.bi)

« L'engagement et le sacrifice des contingents burundais en Missions de Maintien de la Paix ne sont pas vains »



Ce mardi 26 octobre 2021, le Président de la République SE Evariste Ndayishimiye a reçu en audience les membres d'une haute délégation onusienne conduite par M. Jean Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint de l'ONU chargé des opérations de maintien de la Paix qui était en visite de travail de deux jours au Burundi.

En remerciant M. Jean Pierre Lacroix pour sa visite au Burundi qui lui aura offert l'opportunité de s'enquérir de l'évolution positive de la situation sécuritaire qui prévaut au Burundi, le Président Evariste Ndayishimiye lui a réitéré la gratitude du peuple burundais pour l'accompagnement multidimensionnel des Nations Unies à plusieurs étapes historiques du pays, notamment le rôle que les instances onusiennes ont joué dans le retour de la Paix au Burundi.

En effet, le Chef de l'État Evariste Ndayishimiye a

indiqué que la renormalisation et la stabilité politico-sécuritaire ont un impact réel sur le développement socio-économique du Burundi: « Avec l'appui des Agences de l'ONU, nous oeuvrons désormais à la capitalisation de la paix en luttant contre la pauvreté et le chômage des jeunes » .

Saluant les efforts de dialogue et d'inclusion consentis par le Gouvernement du Burundi, le Secrétaire général adjoint de l'ONU aux opérations de paix s'est réjoui que ces efforts soient aussi remarquables à travers l'action très appréciée des contingents burundais en Mission de maintien de la paix.

A ce sujet, le Secrétaire général adjoint des Nations Unies aux opérations de paix M. Jean Pierre Lacroix a tenu à rendre hommage à ces Hommes et Femmes en uniformes qui ont dédié leurs vies à la cause de la Paix : « Monsieur le Président, l'engagement et le sacrifice des soldats de la Paix du Burundi ne sont pas vains ».

Au cours de cette mission de deux jours à Bujumbura, le Responsable onusien s'est entretenu avec d'autres Hautes personnalités du pays, à savoir M. le Premier Ministre et le Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération au Développement.

(Source: www.presidence.gov.bi)

Les responsables dans le secteur de l'éducation appelés à jouer un rôle de premier plan dans le développement du pays



sans merci ce genre de comportements irresponsables.

Le Chef de l'Etat a également exhorté les responsables dans le secteur de l'éducation à toujours donner leur contribution dans la réflexion sur les voies et moyens de combattre à jamais la pauvreté pour atteindre à un développement durable. « Soyons toujours créatifs pour déve-

Dans une séance de moralisation de ce vendredi 29 octobre 2021 à Gitega, le Président de la République Son Excellence Evariste Ndayishimiye a appelé les responsables dans l'éducation burundaise à jouer pleinement un rôle de premier plan dans le développement du pays.

Au cours de cette séance de moralisation qu'il a animée à l'intention des cadres et responsables œuvrant dans le secteur de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique, une séance qui était centrée sur le patriotisme, la bonne gouvernance et le développement du pays, le Ministre de l'Éducation Nationale et de la Recherche Scientifique François Havyarimana a remercié le Chef de l'Etat pour son implication dans le secteur de l'éducation. Il indique que les activités dans ce secteur marchent normalement, malgré quelques défis qui s'y observent notamment l'insuffisance des enseignants et du matériel scolaire dans certaines écoles.

Prenant la parole, le Numéro Un Burundais a rappelé que le secteur éducatif joue un rôle prépondérant dans le développement d'un pays. Néanmoins, Son Excellence Evariste Ndayishimiye déplore néanmoins qu'il s'observe aujourd'hui des enseignants mal intentionnés qui entretiennent des relations indignes avec leurs propres éduqués. Il appelle le Ministère ayant en charge l'éducation à décourager

lopper le Burundi, héritage de nos ancêtres. Évitez toute paresse et travaillons assidûment pour mettre en valeur des richesses naturelles que regorge notre cher pays », a-t-il insisté.

Au cours de cette séance, le Numéro Un Burundais a également appelé tous ceux qui œuvrent dans ce secteur à un sursaut patriotique et à la promotion de la bonne gouvernance dans le domaine éducatif. « Évitez toute forme de corruption, de malversations économiques ou autres infractions connexes, afin de bâtir un Burundi nouveau », a-t-il martelé.

Après cette séance de moralisation, le Père de la Nation Son Excellence Evariste Ndayishimiye a procédé à la remise des machines ordinateurs et leurs accessoires aux responsables des services déconcentrés du secteur de l'éducation ainsi que de nouveaux véhicules camionnettes à tous les Directeurs Provinciaux de l'Enseignement. Il rappelle aux bénéficiaires de ces véhicules qu'ils ne leur appartiennent pas personnellement, mais plutôt que ce sont des véhicules de service, et leur recommande d'en faire usage en bon père de famille.

(Source: www.presidence.gov.bi)

Le Gouvernement Italien remet à la Fondation Umugiraneza un kit médical d'une valeur de 100 mille dollars



Le Gouvernement Italien à travers son consulat au Burundi a procédé, ce mardi 26 octobre, à la remise d'un don de matériel et équipements médicaux d'une valeur de 100 mille dollars à la Fondation Bonne Action Umugiraneza à Giheta en Province de Gitega.

"On connaît très bien les œuvres de la Fondation Bonne Action surtout qu'il y a de l'attention envers les femmes et les vulnérables du pays", a indiqué Madame Caterina Iametti, Consul d'Italie au Burundi qui a souligné que son gouvernement ne ménagera aucun effort pour appuyer le Burundi.

"On est tout à fait disposé à soutenir la Fondation et

le Gouvernement du Burundi vu les rapports bilatéraux entre nos deux pays", a-t-elle ajouté

La Première Dame et Présidente de la Fondation Bonne Action Umugiraneza a exprimé sa gratitude au Gouvernement Italien pour la promesse accomplie: "Nous remercions le Gouvernement Italien et sa représentation au Burundi pour ce don qui vient soutenir le Burundi et faciliter la Fondation Bonne Action Umugiraneza dans la réalisation de ses objectifs", a révélé Son Excellence Angeline Ndayishimiye.

Au cours de cette descente effectuée dans les Provinces de Muramvya et Gitega, Son Excellence la Première Dame a également apporté une assistance alimentaire et des kits scolaires à l'École Faith School qui s'occupe des enfants de la rue, les orphelins, et ceux issus des familles démunies et située au quartier Swahili en Commune et Province Muramvya.

Son Excellence Angeline Ndayishimiye a indiqué que l'octroi de cette aide vise à permettre aux enfants orphelins et autres vulnérables de célébrer Noël dans la joie, une campagne récemment entamée par la Fondation Umugiraneza et qui va s'étendre sur toutes les provinces du pays.

(www.presidence.gov.bi)

Le Premier Ministre burundais reçoit une personnalité de marque



Le Premier Ministre CPG Alain Guillaume Bunyoni a reçu en audience mardi le 26 octobre 2021, M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire Général adjoint aux opérations de paix, Département des opérations de paix aux Nations Unies en visite de travail à Bujumbura depuis lundi 25 octobre 2021.

A la sortie de l'audience, OPP1 Moïse Nkurunziza Porte-parole du Premier Ministre a indiqué que l'auto-

rité Onusienne est en visite au Burundi pour s'enquérir de la stabilité du pays au moment où les burundais profitent des dividendes de la paix pour s'atteler aux travaux de développement.

Le Premier Ministre Alain Guillaume Bunyoni lui a indiqué que le Gouvernement du Burundi est reconnaissant des appuis multiformes des Nations Unies pour la restauration de la paix, raison par laquelle le Burundi est toujours prêt à contribuer dans le maintien de la paix dans les pays en difficultés pour qu'eux aussi recouvrent la paix.

Les deux autorités ont également échangé sur la paix et la sécurité non seulement au Burundi mais également dans les pays de la sous-région en particulier l'Est de la République Démocratique du Congo où des groupes armés continuent à sévir.

Le Secrétaire Général adjoint des Nations Unies au maintien de la paix a salué les efforts consentis par les troupes burundaises en mission de maintien de la paix en République Centrafricaine et a indiqué qu'il est venu échanger avec les autorités burundaises sur les

étapes en cours pour qu'un mémorandum d'entente puisse être signé afin qu'une unité additionnelle puisse être déployée en République Centrafricaine.

(Source: www.rtnb.bi)

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement reçoit en audience le Secrétaire Général adjoint des opérations de paix, en visite au Burundi



Le 26 octobre 2021, S.E Ambassadeur Albert SHINGIRO, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement a reçu en audience M. Jean-Pierre François Renaud Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, Département des opérations de paix aux Nations Unies.

Leurs échanges ont porté sur le renforcement de la coopération entre le Burundi et les Nations Unies en ce qui concerne surtout la participation du Burundi aux opérations de maintien de la paix à travers la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), une mission de maintien de la paix opérée par l'UA en Somalie avec l'approbation de l'ONU ainsi que la Mission des Nations Unies pour la Stabilisation Intégrée Multidimensionnelle en République Centrafricaine (MINUSCA).

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement a fait savoir au Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, qu'il se réjouit de l'état actuel de la coopération entre le Burundi et les Nations Unies. Il a en effet ajouté que les Burundais sont reconnaissants pour le retrait du Burundi sur l'agenda du Conseil de Sécurité du Système des Na-

tions Unies car cela a amélioré l'image du pays et a contribué pour encourager les investisseurs étrangers à venir au Burundi.

Le Gouvernement du Burundi et les Burundais se réjouissent également pour la participation du Burundi aux opérations de maintien de la paix en Somalie et en République Centrafricaine. Il a fait savoir que le Burundi exerce ce travail avec plaisir et de bon cœur, malgré les sacrifices qu'il faut. Il a rappelé qu'il fut un temps où le Burundi était aussi assisté par les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, mais qu'aujourd'hui nous assistons les autres. Cela montre l'évolution de la situation au Burundi. Le Ministre, S.E Ambassadeur Albert SHINGIRO a réitéré la volonté du Gouvernement du Burundi à œuvrer davantage dans ce cadre, pour la stabilité de la région.

De sa part, le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix a beaucoup apprécié l'accueil chaleureux des Burundais. Il a en outre déclaré qu'en ce qui concerne le retrait du Burundi sur l'agenda du Conseil de Sécurité, que les Nations Unies attachent une grande importance au partenariat.

Pour ce qui est de la disposition du Burundi à servir toujours à travers les opérations de maintien de la paix, M. Jean-Pierre Lacroix a annoncé que les Nations Unies sont ouvertes à examiner la situation actuelle de maintien de la paix, afin de faire davantage. Il a fait savoir que les Nations Unies comptent aussi améliorer le service technique en ce qui concerne le recrutement.

Le Ministre a beaucoup apprécié cet entretien et a conclu par une synthèse relative au renforcement des relations d'amitié et de coopération entre le Burundi et les pays de la sous-région. Signalons que le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix sera aussi reçu par les Plus Hautes Autorités du pays.

(Source: Rédaction-MAECD)

Audience accordée par le Secrétaire Permanent au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement



Ce vendredi 29 octobre 2021, le Secrétaire permanent au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement Monsieur Ferdinand Bashikako a reçu en audience Madame Sonja Kribich, Cheffe de l'Unité « Questions de fond : Union africaine, Afrique subsaharienne, Afrique australe et Grands Lacs » au sein du Ministère Fédéral des Affaires Etrangères à Berlin, elle était accompagnée par l'Ambassadeur de la Fédération d'Allemagne au Burundi.

Après les salutations d'usage, Monsieur Ferdinand Bashikako a remercié la cheffe de l'Unité « Questions de fond : Union Africaine, Afrique subsaharienne, Afrique australe et Grands lacs » d'avoir visité le Burundi. Il a indiqué qu'elle aura l'occasion de voir la réalité sur terrain au lieu de se contenter seulement de certains réseaux sociaux et médias mal intentionnés qui rapportent des fausses informations. Le Secrétaire Permanent au Ministère des Affaires

Etrangères et de la Coopération au développement a fait savoir que la paix et la sécurité sont une réalité au Burundi. Le Gouvernement du Burundi est à l'œuvre pour asseoir la bonne gouvernance, le droit de l'homme et le développement du pays en général. « Le Président, lui-même ne tolère en aucun cas ceux qui passent outre les pratiques de la bonne gouvernance, de droit de l'homme et la sécurité pour tous », a fait savoir Monsieur Ferdinand Bashikako. Il a fait savoir que la situation de droits de l'Homme au Burundi est bonne. Il a alors demandé à Madame Sonja Kribich de visiter l'intérieur du pays pour se rendre compte de la réalité sur la stabilité du pays.

Prenant la parole, Madame Sonja Kribich a remercié le Secrétaire Permanent de l'avoir accordé l'audience. Elle a indiqué que l'Allemagne note certaines initiatives du Président de la République du Burundi dans le cadre de normaliser la situation en général dans le pays. Elle apprécie aussi cette période de réchauffement et d'approchement des relations diplomatiques avec d'autres pays. Elle a ainsi noté l'effort du Gouvernement pour accélérer la normalisation des relations avec l'Union Européenne.

En terminant, le Secrétaire Permanent a invité Madame Sonja Kribich à participer à la Semaine Diplomatique qui est organisée chaque année. Madame Sonja Kribich a pris note de cette invitation, et a indiqué qu'elle va en parler avec ses supérieurs.

(Source: Rédaction-MAECD)

Préparation du recensement général de la population, de l'habitat, de l'agriculture et de l'élevage au Burundi de 2022



Dans le cadre de la préparation du recensement général de la population, de l'habitat, de l'agriculture et de l'élevage au Burundi de 2022, l'Assistant du Ministre M. Syldie Manirerekana, en compagnie du Directeur Général chargé des Relations Multilatérales Ambassadeur Isaïe Kubwayo, a procédé à l'ouverture officielle d'une réunion de mobilisation des partenaires, mardi le 26/10/2021.

Dans son discours, l'Assistant du Ministre a rappelé que depuis son accession à l'indépendance, le Burun-

di a réalisé trois recensements généraux de la population et de l'Habitat, respectivement en 1979, 1990 et 2008. Ce sont des opérations statistiques d'envergure nationale qui fournissent les informations sur les caractéristiques démographiques et socio-économiques de la population et sur les conditions d'habitation et de bien-être des ménages jusqu'au niveau géographique le plus fin.

Les données issues du recensement général de la population et l'habitat de 2008 étant devenues obsolètes, il s'est avéré nécessaire d'organiser un nouveau recensement en vue d'actualiser les indicateurs socio-démographiques, les données sur l'habitat et la base de sondage. Ceci est d'autant plus nécessaire que le Burundi a adhéré au Programme d'Action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD) qui recommande, entre autres, que les pays organisent, autant que possible, un recensement tous les dix ans.



Par ailleurs, le Burundi ne dispose pas d'informations détaillées sur les caractéristiques et la structure de l'agriculture et de l'élevage couvrant l'ensemble du territoire, spécifiquement sur les ménages et les exploitants agricoles, en dehors des données relatives aux caractéristiques économiques de la population issue des recensements de 1979, 1990 et 2008.

Pour toutes ces raisons et afin de satisfaire les besoins des utilisateurs, le Gouvernement du Burundi, à travers l'Institut de Statistiques et d'Etudes Economiques du Burundi (ISTEEBU), a entrepris d'accroître l'offre statistique en organisant le quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat qui intègre le module de base du Recensement Général de l'Agriculture et de l'Elevage.

L'Assistant du Ministre a également indiqué que cette grande opération statistique, instituée par le décret n° 100/109 du 30 novembre 2020 portant institution du recensement général de la population, de l'habitat, de

l'agriculture et de l'élevage au Burundi de 2022, fixe les bases légales de l'opération et en définit les structures organisationnelles, traduisant ainsi la volonté manifeste du Gouvernement du Burundi de l'inscrire comme une priorité, parmi les projets prioritaires de planification et de mise en œuvre des programmes et projets de développement du pays. Il a aussi indiqué que cette volonté a été également traduite par le lancement officiel de ce recensement, le 10 septembre dernier, par Son Excellence Monsieur le Président de la République du Burundi, Général Major Evariste NDAYISHIMIYE qui a invité les partenaires à soutenir le Burundi, surtout son Gouvernement Responsable et Laborieux, dans ce vaste et lourd chantier statistique.

Ainsi, l'Assistant du Ministre a fait savoir que le Burundi exécutera son quatrième recensement qui comportera plusieurs phases, à savoir : la cartographie censitaire, le recensement pilote, le dénombrement proprement dit de la population, l'enquête post-censitaire, le traitement des données, l'analyse des données, la publication, la diffusion et la dissémination des résultats et l'archivage des documents techniques et des données pour permettre au pays de disposer de données actualisées sur la population, l'habitat, l'agriculture et l'élevage en août 2022.

Avant de boucler le discours, l'Assistant du Ministre n'a pas oublié de faire savoir que l'une des particularités de ce 4^{ème} recensement est qu'il sera numérisé dans un souci d'améliorer la qualité des données, de disposer des résultats dans un délai raisonnablement court, de réduire les coûts de stockage des questionnaires et d'acquisition des équipements et de limiter les erreurs d'écriture en éliminant les étapes classiques de vérification, de codage et de saisie.

Vers la fin de la séance, certains des partenaires ont donné leurs interventions. Celui qui a représenté le FNUAP a dit que le FNUAP se dit engagé à accompagner les activités de ce recensement. Quant à celui qui a représenté l'OMS, après avoir demandé si le recensement comprendra le module santé, lui aussi a fait savoir que l'OMS soutiendra ce recensement et celui qui a représenté la BAD a fait savoir que la BAD n'était pas bien au courant de cette activité. Pour cela, il a demandé au Gouvernement du Burundi de saisir la BAD pour accompagner cette activité importante du pays.

(Source: Rédaction-MAECD)

Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement, engagé à produire des données statistiques fiables



Dans le cadre de la production des données statistiques fiables, le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement a organisé, à Gitega, du 25 au 27 octobre 2021, une retraite sur la vérification de la cohérence, le traitement et l'apurement des données statistiques de l'annuaire statistique, édition 2020.

La retraite était organisée à l'endroit des Inspecteurs principaux, les Inspecteurs et tous les Points Focaux du Système Statistique provenant des différents services dudit Ministère. L'Inspecteur Général au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement Madame Ildégarde NIYONZIMA a présidé les travaux de la retraite, assistée lors des différentes présentations par Monsieur Thérence NDAMUHAWENIMANA, Inspecteur Principal chargé des Statistiques et de la Planification.

Les travaux ont porté d'abord sur la présentation des méthodes de collecte, traitement et analyse des données statistiques issues des sources administratives ; le cadre méthodologique et canevas de collecte des données statistiques pour permettre une compréhension commune de la thématique. Les présentations ont été effectuées par les experts du Ministère.

Après, il a été objet d'analyser, tour à tour, les données statistiques fournies par les différents départements du Ministère.

Les données statistiques fournies par ces différents départements du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement étaient cohérentes. Toutefois, certaines données nécessitent un réajustement.

Des recommandations et suggestions ont été formulées à l'endroit de chaque département.

Dans son mot de clôture, l'Inspecteur Général au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement, Madame Ildégarde NIYONZIMA, a remercié le Cabinet du Ministère pour leur soutien technique et financier pour la réussite de cette retraite. Elle a aussi demandé à chacun de mettre en œuvre les recommandations et suggestions chacun en ce qui le concerne, afin d'avoir de bons produits.

(Source: Rédaction-MAECD)

Le Ministère en charge de l'agriculture fixe le prix du grain sec de maïs



Le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage a animé un point de presse lundi le 25 octobre 2021 où il a fait connaître les mesures prises relatives à la vente du grain sec de maïs collecté et acheté par l'Agence Nationale de Gestion des Stocks (l'ANAGESA).

Monsieur Emmanuel Ndorimana, Secrétaire Permanent au Ministère en charge de l'agriculture a fait savoir qu'au cours de la campagne d'achat du grain de maïs

sec, l'ANAGESA a pu collecter une production équivalente à 14.000 tonnes dans les différentes communes du Burundi. Et d'ajouter qu'après la campagne d'achat et de collecte du maïs, le ministère porte à la connaissance du public qu'il procède à la remise sur le marché de cette production afin que la population puisse s'approvisionner selon ses besoins. Cette production pourra être transformée et utilisée à des fins diverses.

La vente de la production du maïs est effectuée par les commerçants qui s'engagent à respecter le prix fixé par le gouvernement. Au niveau des hangars de l'ANAGESA se trouvant aux chefs lieux des communes, le prix d'un kg est fixé à 970fbu.

Monsieur Emmanuel Ndoricimpa a expliqué qu'il faut payer au niveau des banques ou institutions de micro finances BRB, BANCOBU, BCB, ECOBANK, BGF, INTERBANK, FINBANK, FENACOBU, Poste; un montant équivalent au prix de la quantité voulue. Le

commerçant présentera par la suite un bordereau de versement délivré par la Banque ou institution de micro finance reconnue, auprès des gestionnaires des hangars de l'ANAGESA, a-t-il poursuivi.

Monsieur Emmanuel Ndorimana a également indiqué que l'acheteur doit se munir des emballages en fonction de la quantité de maïs à acheter et s'assurer des moyens de transport. L'acheteur doit aussi payer la taxe communale à raison de 10 Fbu le kg et cette taxe est sanctionnée par une quittance reçue de la part d'un agent percepteur, a expliqué le secrétaire permanent au ministère en charge de l'agriculture.

Au marché ou au niveau des boutiques, le prix du grain sec de maïs ne doit pas dépasser 1080 Fbu, un prix fixé par le gouvernement.

(Source: www.rtnb.bi)

REPUBLIQUE DU BURUNDI

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
Secrétariat Général de l'Etat

**COMMUNIQUE DE PRESSE N°28 DE LA REUNION DU CONSEIL
DES MINISTRES DU MERCREDI 27 OCTOBRE 2021**

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 27 octobre 2021 à Bujumbura, sous la présidence de son Excellence Monsieur le Président de la République, Général Major Evariste NDAYISHIMIYE.

Après la présentation de l'ordre du jour, Son Excellence le Président de la République a invité le Premier Ministre à présenter la synthèse des observations issues de la réunion préparatoire du Conseil des Ministres qu'il a lui-même présidée le lundi 25 octobre 2021, et qui était consacrée à l'analyse des mêmes dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Après restitution par le Premier Ministre au Président de la République, les dossiers analysés sont les suivants :

1. **Plafonds d'engagement des dépenses du deuxième trimestre 2021/2022**, présenté par le Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique.

Les plafonds d'engagement sont soumis à des règlements prescrits dans certains textes, notamment le décret sur la gouvernance budgétaire, le décret portant règlement général de gestion des budgets publics. Ils se conforment aussi à la loi portant fixation du budget général de la République du Burundi pour l'Exercice 2021/2022 qui introduit en son article 50, l'élaboration des plafonds d'engagements trimestriels des dépenses qui doivent être validés par le Conseil des Ministres.

Ces engagements se font en fonction des encaissements. Ces plafonds d'engagements, qui sont conformes au plan de trésorerie de l'Etat, concernent toutes les dépenses de l'Etat, sauf celles qui ont un caractère obligatoire et incompressible, comme les dépenses de salaires et de la dette.

Ainsi, au cours de la gestion budgétaire 2021/2022, le rythme des engagements sera fonction du rythme d'encaissement des recettes.

Après échange et débat, ces plafonds d'engagements ont été adoptés avec comme recommandations de :

- Veiller à ce que les engagements du 1^{er} et du 2^{ème} trimestre combinés ne dépassent pas 50% du budget annuel prévu ;
- Pour les engagements en rapport avec les biens d'équipement, les ministères et institutions en retard dans le 1^{er} trimestre peuvent engager jusqu'à 50% du budget prévu ;
- Accélérer la préparation de la stratégie globale de collecte des finances publiques ;
- Procéder à la commercialisation du maïs en stock pour éviter sa détérioration et réanalyser la mesure suspendant son importation pour favoriser l'entrée des recettes dans le Trésor public (**Finances+Agriculture+Commerce**) ;
- Maîtriser les recettes perçues par les institutions autonomes sous tutelle des ministères pourqu'elles soient comptabilisées parmi les recettes de l'Etat ;
- Eviter des intermédiaires dans l'achat des équipements de l'Etat parce qu'ils font gonfler les coûts.

2. Documents stratégiques du Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique :

- **Lettre de politique générale 2021-2027**
- **Plan stratégique 2021-2027**

Ces documents ont été présentés par le Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique.

Ils tracent les orientations sectorielles et les priorités du Ministère pour contribuer dans la mise en œuvre du Plan National de Développement 2018-2027 et renforcer la décentralisation, afin que les communes soient réellement des pôles de développement communautaire durable.

La lettre de politique générale rappelle l'évolution institutionnelle, énumère les défis et les enjeux, met en exergue les priorités et donne la vision du ministère d'ici 2027 qui est « Une institution gouvernementale assurant avec professionnalisme la gouvernance intérieure, le développement communautaire et la sécurité, pour le bien-être de la population ».

Elle donne ensuite les orientations sous forme d'axes stratégiques, ainsi que les mécanismes de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation.

Quant au **Plan stratégique 2021-2027**, il vient opérationnaliser la Lettre de Politique Générale. Il épingle les forces, montre les faiblesses, les opportunités et les risques, et indique les orientations stratégiques et leur alignement au Plan National de Développement.

Il développe les axes stratégiques en précisant les programmes, les projets et les activités par axe stratégique, et propose le budget de sa mise en œuvre.

Le Plan stratégique comporte quatre domaines d'intervention, 12 axes stratégiques, 29 programmes subdivisés en 102 projets prioritaires pour un budget total sur sept ans, estimé à Mille Six Cent Trente Deux Milliards Cinq Cent Cinq Millions de Frans burundais (1 632 505 milliards Fbu).

A l'issue de l'analyse, les deux documents ont été adoptés avec comme recommandations de :

- S'assurer que le budget prévu pour la mise en œuvre de cette stratégie est réparti sur toute la période ;
- S'assurer que les projets prévus sont en concordance avec les autres outils de planification comme le Programme d'Investissements Publics et le Plan d'Actions Annuel;
- Elaborer un budget annuel réaliste et réalisable selon les priorités;
- Accélérer le dossier sur la restructuration administrative ;
- Bien aligner les financements des partenaires aux priorités du Gouvernement ;
- Dans le plan d'actions, faire ressortir les activités suivantes :
 - La promotion du dialogue entre les partis politiques ;
 - L'éducation civique et patriotique ;
 - La question de la liste bloquée ou ouverte dans les élections locales ;
 - La question des quotas ethniques au niveau de la représentation dans les institutions de l'Etat ;
 - La stratégie à mettre en place pour limiter les naissances ;
 - La maîtrise du mouvement des personnes ;
 - La maîtrise du mouvement des réfugiés établis sur le territoire burundais ;
 - La maîtrise et l'entretien des ouvrages communaux ;
 - Le renforcement de l'éthique au niveau du leadership ;
 - La question en rapport avec la succession pour les femmes et les filles;
 - La question des enfants de pères inconnus ;
 - L'amélioration de la communication gouvernementale.

3. Stratégie sectorielle du Ministère de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre alignée au Plan National de Développement, présenté par la Ministre de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre

Le Burundi s'est doté d'un Plan National de Développement qui est actuellement le document de référence nationale en matière de planification du développement. En vue de faire participer tous les secteurs dans la mise en œuvre de ce Plan, il a été recommandé l'élaboration des stratégies sectorielles, assorties des plans d'actions.

C'est dans ce cadre que le Ministère de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre a élaboré sa stratégie sectorielle.

Cette stratégie est un document d'orientation stratégique de référence sur le moyen et le long terme. Elle a été élaborée à travers les trois secteurs d'intervention du Ministère, à savoir :

- Le secteur de la protection des droits humains avec comme vision « Faire du Burundi une société qui garantit le respect intégral des droits humains »,
- Le secteur de la protection sociale avec comme vision « Une couverture de protection sociale convenable pour tous »,
- Le secteur de la promotion de la femme et l'égalité du genre avec comme vision : « Bâtir une société où les femmes et les hommes jouissent des mêmes droits et sont soumis aux mêmes devoirs dans le cadre d'un développement politique, économique, social et culturel du Burundi ».

Ainsi, tous les programmes d'investissement sectoriels devront s'aligner à ces objectifs, dans la mise œuvre cohérente de toutes les activités relevant de ces trois secteurs.

Le Conseil des Ministres avait analysé cette Stratégie en date du 19 mai 2021 et avait formulé des observations à tenir en compte dans sa finalisation.

Après échange et débat sur le nouveau document présenté, le Conseil des Ministres a constaté que les recommandations du Conseil des Ministres ont été prises en compte et a adopté la Stratégie avec comme recommandations de :

- S'assurer que le budget prévu pour la mise en œuvre de cette stratégie est réparti sur toute la période ;

- S'assurer que les projets prévus sont en concordance avec les autres outils de planification comme le Programme d'Investissements Publics et le Plan d'Actions Annuel;
- Elaborer un budget annuel réaliste et réalisable selon les priorités;
- Bien aligner les financements des partenaires aux priorités du Gouvernement ;
- Mettre en place des critères d'évaluation du degré de vulnérabilité ;
- Ajuster la mise en œuvre du projet MERANKABANDI pour qu'à l'avenir, il y ait une assistance contributive pour éviter que les gens ne s'habituent à la gratuité ;
- Bien définir les critères de choix des zones d'intervention des projets ainsi que des bénéficiaires ;
- Dans le plan d'actions, ajouter les activités suivantes :
 - La décentralisation effective des services du ministère ;
 - L'amélioration des conditions de vie des retraités, notamment la pension de retraite ;
 - La question de la stratification du coût de la carte d'assurance maladie selon les bénéficiaires ;
 - Le recensement des véritables indigents ;
 - La gestion des orphelinats ;
 - La question de la polygamie ;
 - L'amélioration de la communication gouvernementale.

4. Stratégie sectorielle du Ministère des Infrastructures, de l'Équipement et des Logements Sociaux, présenté par le Ministre des Infrastructures, de l'Équipement et des Logements Sociaux.

Cette stratégie sectorielle s'inscrit dans la logique de l'opérationnalisation du Plan National de Développement 2018-2027, dans la limite des aspects qui relèvent des missions de ce ministère.

Pour ce qui est de la décennie couverte par cette stratégie, il convient de signaler que le processus d'exécution des projets a été déjà amorcé depuis trois ans. Cette stratégie vient comme une réponse aux défis rencontrés, en vue de renforcer les réalisations déjà accomplies.

Les grandes priorités prévues par cette stratégie visent principalement le désenclavement intérieur et extérieur, à travers la réhabilitation et l'extension du réseau bitumeux, l'entretien du réseau revêtu existant, de même que le réseau nouvellement aménagé.

Concernant l'équipement, il est envisagé de se doter d'engins des bâtiments et travaux publics appropriés, pour faciliter l'exécution des travaux en régie.

Quant aux logements, la priorité sera accordée à la construction des appartements accessibles aux fonctionnaires et autres acquéreurs à faibles revenus.

Cette stratégie comporte dix sept (17) programmes et quarante deux (42) projets.

Pour s'assurer de la mise en œuvre effective de cette stratégie, un cadre institutionnel sera mis en place, constitué par un comité sectoriel de pilotage et de suivi évaluation, qui sera appuyé par un comité technique.

Le montant global du financement de la stratégie est de Cinq Mille Six Cent Onze Milliards, Sept Cent Septante Millions de Francs burundais (5.611.770.000.000Fbu).

A l'issue de l'analyse, la Stratégie a été adoptée avec recommandations de :

- Réaménager le document en commençant par la stratégie, et la faire suivre par le plan de mise en œuvre;
- Faire ressortir dans le document le développement des capacités d'autant plus le ministère doit avoir des ressources humaines spécialisées dans des domaines variés ;
- Accélérer la politique de l'habitat et de l'urbanisation en cours d'élaboration ;
- S'assurer que le budget prévu pour la mise en œuvre de cette stratégie est réparti sur toute la période ;
- S'assurer que les projets prévus sont en concordance avec les autres outils de planification comme le Programme d'Investissements Publics et le Plan d'action annuel ;
- Elaborer un budget annuel réaliste et réalisable selon les priorités;
- Identifier les textes qui nécessitent d'être révisés pour avoir un cadre légal et réglementaire à jour ;
- Elaborer une planification de l'aménagement du littoral du Lac Tanganyika en collaboration avec le Ministère en charge de l'environnement ;
- Elaborer un plan d'entretien et de réhabilitation des infrastructures routières ;
- Veiller à ce que les études de faisabilité des divers projets soient toujours disponibles pour être présentées aux partenaires chaque fois qu'elles sont requises;
- Planifier l'acquisition des moyens et des équipements des services techniques du ministère ;
- Actualiser la période de mise en œuvre de la Stratégie ;
- Ajouter dans le plans d'actions, les activités à réaliser suivantes :
 - Procéder à la décentralisation effective des servives du ministère ;

- Réhabiliter les routes selon un échéancier précis, et en priorité Bujumbura- Gitega et Bugarama-Kobero;
- Construire des ronds- points embellis par des monuments qui symbolisent la culture burundaise ;
- Doter chaque commune d'un bâtiment en étages abritant tous les services décentralisés qui travaillent dans la Commune;
- Chercher un charroi de l'Etat destiné uniquement aux activités de service ;
- Mettre en place une stratégie pour réparer les véhicules de l'Etat à moindre coût ;
- Faire l'inventaire de tous les bâtiments appartenant à l'Etat à travers tout le pays ;
- Mener les investigations nécessaires pour connaître le vrai statut juridique du Palais Présidentiel de Kiriri;
- Identifier dans toutes les provinces les endroits où seront aménagés les quartiers à logements sociaux clés en mains selon les standings ;
- Promouvoir la politique de villagisation ;
- Aménager les espaces verts, de jeux et de divertissement ;
- Planifier l'acquisition des équipements des bâtiments de l'Etat par l'Etat lui-même ;
- Promouvoir le transport sur le Lac Tanganyika ;
- Chercher, en collaboration avec le ministère en charge des finances, les financements pour la construction du chemin de fer ;
- Réhabiliter l'Aéroport International Melchior NDANDAYE ;
- Construire des buildings administratifs à Gitega ;
- En collaboration avec le Ministère en charge de la solidarité et de l'intérieur, se donner comme objectif « 0 Maison Nyakatsi »;
- Clarifier et vider la question des parcelles autour du Palais Présidentiel NTARE RUSHATSI ;
- Construire un stade omnisport aux normes internationales ;
- Aménager un quartier diplomatique ;
- Construire une salle de conférence internationale ;
- Décider sur la question des constructions érigées dans des espaces verts mais dont des titres ont été délivrés ;
- Améliorer la communication gouvernementale.

5. Stratégie sectorielle du Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi, présentée par la Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi.

Le Burundi s'est doté d'un Plan National de Développement qui est actuellement le document de référence nationale en matière de planification du développement.

Cette Stratégie constitue un instrument sectoriel d'orientation stratégique en matière de planification des activités à réaliser dans les domaines de la fonction publique, de la réforme de l'administration publique, du travail et de l'emploi décent, du perfectionnement et de la formation en cours d'emploi.

L'objectif global de cette stratégie sectorielle est de « Bâtir une administration publique performante et promouvoir un travail décent pour tous ».

Cette Stratégie comporte 9 objectifs stratégiques, 33 axes d'intervention, 47 programmes et 100 projets .

La stratégie prévoit un cadre institutionnel de mise œuvre constitué par un comité de pilotage, ainsi qu'un comité technique constitué d'experts.

Le coût global de cette stratégie est de Cent Six Milliards, Huit Cent Seize Millions, Sept Cent Soixante Huit Mille Francs burundais (106 816 768 000Fbu).

A l'issue du débat, la Stratégie a été adoptée avec comme recommandations de :

- S'assurer que le budget prévu pour la mise en œuvre de cette stratégie est réparti sur toute la période ;
- S'assurer que les projets prévus sont en concordance avec les autres outils de planification comme le Programme d'Investissements Publics et le Plan d'action annuel pour faciliter la budgétisation;
- Elaborer un budget annuel réaliste et réalisable selon les priorités ;
- Elaborer une planification efficiente de mobilisation des financements ;
- Elaborer le plus rapidement possible les ordonnances qui formalisent l'entrée du secteur informel dans le secteur formel ;
- Collaborer avec le Ministère des Affaires Etrangères pour avoir une base de données des sociétés étrangères autorisées à procéder au recrutement de la main d'œuvre et qui collaborent avec les organisations qui opèrent dans le pays ;
- Accélérer la mise en place des conventions avec les pays étrangers qui accueillent la main d'œuvre burundaise pour que tout se déroule dans la légalité ;
- Etudier des stratégies pour ne pas perdre nos experts par des départs à la recherche du travail à l'étranger, éviter la fuite des cerveaux.
- Intégrer les actions suivantes dans le plan d'actions :
 - Procéder à la décentralisation effective des services du ministère ;
 - Terminer le recensement des fonctionnaires ;

- Elaborer les statistiques nécessaires, pour planifier les remplacements des fonctionnaires qui vont à la retraite ;
- Faire le suivi de la carrière des fonctionnaires appelés à des mandats publics ;
- Multiplier les formations en cours d'emploi ;
- Clôturer la question de l'harmonisation des salaires ;
- Mettre en place des mécanismes de protection sociale des travailleurs de l'informel ;
- Mettre en place des mesures qui encouragent les fonctionnaires à aller à la retraite anticipée ;
- Améliorer la communication gouvernementale.

6. Stratégie sectorielle du Ministère de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines, présentée par le Ministère de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines.

Cette stratégie sectorielle s'inscrit dans la logique de l'opérationnalisation du Plan National de Développement 2018-2027 dans la limite des aspects qui relèvent des missions de ce ministère.

Elle a été élaborée en vue d'accélérer la croissance des secteurs d'appui au développement que sont le secteur de l'eau potable et de l'assainissement de base, le secteur de l'énergie, et le secteur des hydrocarbures, des mines et carrières.

Elle est bâtie sur la vision suivante :: « Le Ministère de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines, moteur du développement durable à travers un secteur extractif développé, l'accessibilité à l'eau potable et à l'énergie propre, contribuant de façon soutenue à la croissance socio-économique pour l'amélioration des conditions de vie de la population ».

Parmi les cinq orientations stratégiques inscrites au Plan National de Développement, le Ministère de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines est concerné par celle relative à « la redynamisation des secteurs porteurs de croissance ».

Cette orientation constitue la référence dans la mise en œuvre des actions du ministère.

Le coût global de la stratégie est de 3 547,66 milliards de Fbu.

Après analyse, la Stratégie a été adoptée avec comme recommandations de :

- S'assurer que le budget prévu pour la mise en œuvre de cette stratégie est réparti sur toute la période ;

- S'assurer que les projets prévus sont en concordance avec les autres outils de planification comme le Programme d'Investissements Publics et le Plan d'action annuel pour faciliter la budgétisation;
- Elaborer un budget annuel réaliste et réalisable selon les priorités;
- Etudier les voies et moyens pour que l'Etat finance lui-même la recherche des minerais, procède à leur qualification, leur quantification et leur valorisation pour faciliter leur exploitation ;
- Mettre en place une stratégie claire en rapport avec l'approvisionnement et le stockage du carburant ;
- Prévoir des stocks stratégiques du carburant.
- Intégrer dans le plan d'actions, les activités suivantes :
 - Procéder à la décentralisation effective des services du ministère ;
 - Disponibiliser l'eau propre sur toutes les collines d'ici 2025 ;
 - Multiplier les barrages hydroélectriques ;
 - Promouvoir l'utilisation du biogaz dans les ménages de l'intérieur du pays ;
 - Promouvoir l'utilisation du gaz dans les ménages urbains ;
 - Mettre en place une politique minière claire avec l'objectif de l'exportation du minerai sous le label burundais ;
 - Mettre en place une stratégie pour que l'Etat dispose du carburant quitte à ce que les privés s'approvisionnent chez lui ;
 - Promouvoir l'utilisation de la tourbe à la place du bois ;
 - Améliorer la communication gouvernementale.

7. Projet de décret portant révocation du permis d'exploitation du nickel et minerais associés dans le périmètre Musongati en faveur de la société Burundi Mining Metallurgy International (BMM International), présenté par le Ministère de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines.

En mai 2014, une convention d'exploitation minière sur le gisement de nickel de Musongati a été signée entre la société BMM International et le Gouvernement du Burundi.

Le permis d'exploitation a été octroyé par décret en juin 2014 et le lancement officiel des activités d'exploitation et de traitement du nickel et minerais associés du gisement de Musongati a été fait en octobre 2014.

Malgré plusieurs rappels à BMM à respecter ses engagements et commencer les travaux proprement dits, aucune suite n'y a été réservée par cette société.

En plus du retard injustifié dans le démarrage ou le déroulement des travaux, cette société a refusé de communiquer les renseignements techniques exigés en vertu du Code Minier et de la convention qu'elle a signée.

C'est la raison pour laquelle ce projet propose la révocation du permis d'exploitation qui a été donné à cette société.

Après échange et débat, le projet a été adopté avec la recommandation d'élaborer un avis juridique, qui montre les tenants et les aboutissants de ce dossier.

Il a été également recommandé d'exiger de cette société de restituer à l'Etat burundais ce qu'il a emporté comme échantillon.

8. Projet de décret portant statut des anciens combattants, présenté par le Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants.

Le décret portant missions et organisation du Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants assigne à ce ministère des missions spécifiques relatives aux anciens Combattants.

En vue d'exécuter ces missions, le Ministère s'est doté d'une Direction Générale des Anciens Combattants.

Bien que ce Ministère gère les anciens combattants depuis le processus d'intégration, aucun cadre légal régissant ces derniers n'a été élaboré jusqu'à ce jour.

Ce projet vient répondre à ce souci.

Il définit l'ancien combattant, qui est « toute personne membre des ex-Forces Armées Burundaises (FAB) ou ex-Partis et Mouvements Politiques Armés (PMPA) ayant cessé son service d'une façon régulière et ou ayant été démobilisé », et précise ses droits et ses obligations.

Après analyse, le projet a été adopté avec entre autres recommandations de :

- Enrichir la Note de présentation par l'état des lieux des anciens combattants ;
- Revoir la définition de l'ancien combattant.

9. Projet de mémorandum d'entente entre la société égyptienne EL SEWEDY ELECTRONIC et le Burundi, présenté par la Ministre de la Communication, des Technologies de l'Information et des Médias.

Le secteur des Technologies de l'Information et de la Communication joue un rôle d'accélérateur du développement socio- économique des pays.

C'est dans ce cadre que le Plan National de Développement 2018-2027 , dans ses axes, met un accent particulier sur la promotion de ce secteur.

S'alignant aux projets inscrits dans la stratégie sectorielle de mise en œuvre du Plan National de Développement, et au regard de l'importance du secteur privé dans le développement des technologies de l'information et de la communication,

et de l'expertise internationale reconnue à la société égyptienne ELSEWEDY ELECTRONIC, le Ministère de la Communication, des Technologies de l'Information et des Médias souhaite établir un cadre de négociation avec cette société.

C'est l'objet de ce Mémoire. Il contient les termes préliminaires et les conditions dans lesquelles les parties envisagent établir des relations de coopération, afin d'analyser, de planifier et d'exécuter les projets faisant objet de ce Mémoire à savoir :

- La mise en place d'un Centre de Données National Intégré ;
- Le Projet d'extension des réseaux métropolitains (MAN) à fibre optique des villes de Bujumbura, Gitega et Ngozi ;
- La modernisation de la téléphonie fixe.

A l'issue du débat, le projet de mémoire a été adopté avec la recommandation qu'au moment du montage des projets, ceux-ci soient soumis au Gouvernement pour qu'il s'assure de leur faisabilité.

10. Divers

- Son Excellence le Président de la République a informé le Conseil sur une retraite gouvernementale qui sera prochainement organisée à leur intention et qui sera élargie aux Directeurs Généraux et aux Inspecteurs Généraux des Ministères, par la suite.
- Il les a informé également que la prière d'action de grâce qui clôture l'année 2021 aura lieu à Bujumbura et durera 5 jours.

Fait à Bujumbura, le 28 octobre 2021

Le Secrétaire Général de l'Etat et Porte Parole

Prosper NTAHORWAMIYE

**Ministère des Affaires Etrangères
et de la Coopération au Développement**

Département de la Communication

www.mae.gov.bi

Twitter: @MAEBurundi